

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

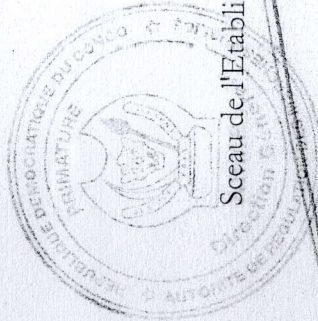
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 038/2026

A LA SOCIETE AFRICA INFRASTRUCTURES DEVELOPEMENT Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction d'une clôture avec barrière au dépôt et atelier d'équipements agricoles à Tshala, conclu avec la Dot-Metalkol, pour un montant total hors taxe dollars américains quatre-vingt mille neuf cent dix-huit, septante-sept centimes (USD 80 918,77) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq cent soixante-six, quarante-trois centimes (USD 566,43), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/02/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Directeur Général

0000038